



Municipalité de Yamaska

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

L'avis public est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, que, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le mardi 9 juillet 2024 à compter de 19 h, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure numéro DM-2024-01– Lot 5 078 878

Étude d'une demande de dérogation mineure pour une nouvelle construction (bâtiment principal) de plus de neuf (9) mètres de haut tel que prévu par la réglementation.

L'objet de cette demande est le suivant :

- Permettre une construction de 12.64m de haut
- Élément dérogatoire : La terminologie (Annexe A) du terme '*hauteur*' qui renvoie à la grille de la zone concernée (zone Ag.7)

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en s'adressant par courriel ou par écrit au conseil municipal, avant 16h00 le 9 juillet 2024.

Donné à Yamaska, ce 20^e jour du mois de juin 2024.

Sylvie Viens
Directrice générale et greffière-trésorière